

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 622

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Substituer aux mots :

« volonté et »,

le mot :

« volonté, ».

II. – En conséquence, compléter cet article par les mots :

« et euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.